

Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ) est l'association qui représente les entreprises privées des principaux secteurs de l'économie verte québécoise. Les entreprises que nous représentons sont des parties prenantes de l'industrie au Québec où l'innovation verte est à l'avant-plan, notamment en ce qui touche la gestion des matières résiduelles (GMR). Ainsi, elles agissent tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie du recyclage, et ce, peu importe les catégories de matières résiduelles. Cela permet au CETEQ de bien connaître les enjeux, les défis mais également les solutions pour mieux gérer les matières résiduelles au Québec dans une perspective d'économie circulaire.

Le CETEQ est heureux de déposer son mémoire afin de contribuer aux travaux d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

AGIR EN AMONT DE L'ÉLIMINATION

Le CETEQ et les entreprises qu'il représente travaillent tous ensemble à un objectif commun : mieux gérer les matières résiduelles afin d'en diminuer l'élimination. Malgré tous les programmes de GMR en place, nous observons une augmentation des quantités de matières résiduelles éliminées depuis 2015. Force est de constater que des actions concrètes doivent être entreprises en amont des sites d'élimination afin de réduire les déchets à gérer. Le CETEQ recommande de :

1. Mieux appliquer la hiérarchie des 3RV afin de réduire véritablement l'élimination des matières résiduelles.

Le CETEQ est d'avis que la modernisation de la collecte sélective incitera à la responsabilisation des producteurs en encourageant, notamment, l'écoconception. Toutefois, il serait opportun :

2. D'encadrer et d'obliger les entreprises à recourir à l'écoconception afin de s'assurer de rencontrer les cibles à atteindre dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective à venir.

3. D'adopter une réglementation afin d'obliger les entreprises manufacturières à intégrer des matériaux recyclés dans leurs produits en plus d'interdire la pratique de l'obsolescence programmée.
4. Mettre en place davantage d'incitatifs réglementaires et financiers afin d'encourager le tri à la source et permettre, non seulement d'améliorer la qualité du recyclage des matières résiduelles, mais également de réduire la production de résidus ultimes.

MIEUX PLANIFIER SELON LES RÉALITÉS RÉGIONALES

Plusieurs projets récents ont demandé des investissements publics massifs qui auraient pu être moindres, dans d'autres circonstances. Le CETEQ croit qu'une planification régionale de la GMR, avec l'évaluation des besoins, notamment au chapitre du choix des technologies de traitement, doit être revue en intégrant mieux les réalités sociales, environnementales, territoriales, géographiques et financières d'une région.

À cet effet, le CETEQ recommande de :

5. D'offrir plus de liberté aux entreprises lors de l'appel d'offres publiques afin d'éviter les dépassements de coûts et assurer un maximum d'efficacité dans les projets d'investissements. L'imposition d'une technologie de traitement n'est pas la meilleure stratégie à adopter.

Dans ce processus de planification bonifiée, le CETEQ recommande au gouvernement de se :

6. Doter d'objectifs ambitieux afin de créer une mobilisation forte des différents générateurs de matières résiduelles

7. D'évaluer les marchés disponibles dès maintenant et d'appuyer l'industrie dans le développement de nouveaux débouchés.

De plus, pour préserver le plus longtemps possible les lieux d'élimination, et ainsi éviter la nécessité de devoir en aménager des nouveaux et pour retarder le moment de les agrandir, une collaboration interrégionale nous semble primordiale pour maintenir cette capacité d'élimination.



CONTEXTE PARTICULIER DU QUÉBEC

Le CETEQ aimerait rappeler certains éléments qui distinguent le Québec au chapitre de la GMR et qui méritent d'être soulignés. Les comparaisons fréquentes avec plusieurs pays d'Europe, que ce soit en termes de technologies de traitement, de coûts d'enfouissement ou de stratégie de GMR, doivent être faites avec discernement. Le contexte nord-américain dans lequel nous vivons est unique et doit être souligné. Selon le CETEQ, il est nécessaire :

8. D'adopter une démarche adaptative pour les technologies de prétraitement et de traitement mécano-biologique (TMB) en priorisant d'abord un plan de réduction des déchets pour les LET de moindres dimensions. D'ailleurs, des entreprises de notre association offrent des technologies de TMB, développées au Québec.

Le CETEQ souhaite rappeler que le Canada est signataire d'un accord permettant à ses déchets de traverser la frontière canado-américaine afin d'y être traités. En Ontario, par manque de capacité d'élimination, plus de 3,5 M de tonnes de déchets franchissent cette frontière depuis 2017. Le risque est donc réel : une augmentation des coûts de l'élimination dans le contexte québécois doit être planifiée avec discernement. Non seulement pour éviter la création de dépôts sauvages, mais surtout, pour limiter l'exportation des déchets vers nos voisins du Sud.

Plusieurs exemples de performance municipale en GMR au Québec existent malgré des coûts d'élimination concurrentiels. Le CETEQ croit que plusieurs facteurs et incitatifs peuvent avoir un impact beaucoup plus important sur la génération de déchets qu'une hausse des coûts d'élimination. Selon le CETEQ, il est nécessaire :

9. D'anticiper les impacts d'un coût trop important de l'élimination en réalisant une analyse économique avant chaque hausse de la redevance. Cela permettrait d'éviter qu'une telle hausse devienne un argument de plus pour les tenants de l'exportation de leurs déchets aux États-Unis.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LE PRIVÉ

Les entreprises membres du CETEQ possèdent l'expérience, l'expertise, les équipements et les moyens pour investir dans une desserte plus large de la GMR. Le gouvernement et les municipalités ont tout à gagner à travailler conjointement avec ces entreprises, déjà représentées par le CETEQ. Il faut cesser de fonctionner en silo et plutôt travailler en partenariat. À cet effet, le CETEQ recommande de :

10. Définir des canaux de communications fiables et structurants avec le secteur privé.

Les instances publiques et le secteur privé peuvent développer un mode de partage de données qui conviendra aux différentes parties prenantes et permettra de limiter les enjeux liés au suivi de la performance.

Or, pour profiter au maximum de la plus-value d'un travail conjoint avec l'industrie privée, il est primordial de :

11. Bonifier le système de redistribution des redevances afin qu'une part de celles-ci serve également à financer des initiatives privées.
12. Mettre à l'avant-plan les technologies propres et l'économie circulaire, comme le font les entreprises du CETEQ, et ce, au quotidien.

FAVORISER UN ÉCOSYSTÈME D'AFFAIRE VIABLE

Le CETEQ aimerait soulever plusieurs enjeux en lien avec l'actuel écosystème d'affaires avec lequel nos entreprises doivent composer au quotidien. En effet, bien que l'industrie privée ait la volonté, les technologies et les moyens financiers pour agir concrètement afin de détourner des matières résiduelles de l'élimination, les entreprises doivent faire preuve de prudence dans les conditions actuelles.

Les structures contractuelles actuelles sont rigides et freinent le déploiement de nouvelles technologies, existantes ou en développement. Pour que les entreprises investissent et offrent le meilleur prix possible, elles doivent pouvoir compter sur une garantie de gisement et des ententes à long terme. Or, le système actuel repose principalement sur des contrats de moins de cinq ans octroyés au plus bas soumissionnaire conforme.

Selon le CETEQ, il est nécessaire de :

13. Bonifier les modes de gestion contractuelle et encourager les partenariats à long terme avec les entreprises privées, afin de permettre aux organisations municipales d'être plus performantes en rencontrant leurs objectifs plus rapidement et à moindre coût.
14. Combattre le réflexe de la municipalisation des services en GMR, car même son anticipation constitue un frein important aux

investissements privés en région. Il s'agit d'une perte directe d'investissement en capitaux privés dans l'économie québécoise.

Le CETEQ est opposé au développement de la municipalisation lorsque des services privés sont disponibles dans une région. À notre avis, la meilleure option pour les organisations municipales se résume à travailler de concert avec le secteur privé pour :

- Assurer la planification de la gestion de leurs matières résiduelles;
- Développer les mesures d'information, de sensibilisation et d'appui aux diverses clientèles;
- Bonifier le suivi de performance;
- Assurer la collecte et le transport des matières résiduelles;
- Améliorer le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles.

15. Informer les décideurs municipaux de façon structurée et récurrente afin d'assurer le transfert adéquat des informations essentielles aux décideurs municipaux.

Le CETEQ tient à réitérer sa volonté d'être un partenaire de premier plan pour les divers organismes gouvernementaux ainsi que pour les organisations municipales chargés de mettre en place des mesures permettant d'atteindre les objectifs provinciaux de réduction de l'élimination. Le CETEQ estime qu'il est important d'inclure l'expertise du secteur privé dans les réflexions des différents décideurs. Ces entreprises connaissent de première main les enjeux liés à la stratégie de gestion, de collecte, de transport, de traitement, de valorisation et d'élimination sécuritaire des matières résiduelles.

Nous remercions le BAPE de nous avoir donné l'occasion de partager nos défis et notre réalité lors de cette commission. Soyez assurés que notre association, qui représente des entreprises œuvrant tout au long de la chaîne de valeurs de la GMR, demeure à votre entière disposition. Nous réitérons notre volonté de travailler avec les instances publiques afin de réduire l'élimination des matières résiduelles de la façon la plus efficiente possible.

DÉFAIRE LES MYTHES DE L'ENFOUISSEMENT

L'enfouissement est le mode d'élimination le plus courant au Québec et est un sujet souvent sensible aux yeux des Québécois. Or, nous sommes bien loin de l'image que nous avons il y a 30 ans du dépotoir. Les LET gérés par les entreprises du CETEQ font tous partie de complexes environnementaux où plusieurs installations connexes permettent de mieux gérer les matières résiduelles. En effet, les gestionnaires de ces LET sont également des collecteurs en plus d'être des gestionnaires de centres de tri de matières recyclables et/ou de résidus de CRD, de centres de compostage ou d'installations de biométhanisation en plus de produire de l'énergie verte.

Le CETEQ croit qu'il est plus avantageux d'opérer des installations d'élimination de plus grande envergure, facilitant ainsi une mise en œuvre plus efficace des mesures de protection de l'environnement.